

RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00150

Numéro SIREN : 388 595 845

Nom ou dénomination : LMB

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2021 sous le numéro de dépôt 3320

LMB

Société par Actions Simplifiée au capital de 743 350 €
Siège social : 36 avenue Pierre et Marie Curie – 19360 Malemort-sur-Corrèze

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

À l'Assemblée Générale de la société LMB,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LMB relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 décembre 2020

Le commissaire aux comptes,

Auditeurs & Conseils Associés
Représenté par
Olivier Lelong

DocuSigned by:

75CFD34F55D14B5...

SOCIETE L.M.B.

Adresse : 36 avenue Marie et Pierre Curie 19360 MALEMORT SUR CORREZE

Comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2020

I - BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN – ACTIF

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMobilisations INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	175 062	164 701	10 361	31 140
Fonds commercial	77 706		77 706	77 706
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	252 768	164 701	88 067	108 846
IMMobilisations CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	4 505	3 290	1 215	1 666
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 629 015	2 366 866	262 150	306 813
Autres immobilisations corporelles	363 503	324 975	38 528	11 038
Immobilisations en cours	19 313		19 313	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	3 016 336	2 695 131	321 206	319 517
IMMobilisations FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1		1	1
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 560		11 560	11 560
TOTAL immobilisations financières :	11 561		11 561	11 561
ACTIF IMMOBILISÉ	3 280 666	2 859 832	420 834	439 925
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 727 958	421 734	1 306 224	1 291 669
Stocks d'en-cours de production de biens	708 247		708 247	574 468
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	1 183 775	183 559	1 000 216	734 560
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	3 619 980	605 293	3 014 687	2 600 697
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	61 919		61 919	54 106
Créances clients et comptes rattachés	2 207 151		2 207 151	4 655 650
Autres créances	703 884		703 884	832 097
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 972 954		2 972 954	5 541 852
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 982 673		3 982 673	2 657 669
Charges constatées d'avance	74 015		74 015	73 375
TOTAL disponibilités et divers :	4 056 688		4 056 688	2 731 044
ACTIF CIRCULANT	10 649 622	605 293	10 044 329	10 873 593
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	44 747		44 747	28 754
TOTAL GÉNÉRAL	13 975 036	3 465 125	10 509 911	11 342 272

BILAN – PASSIF

RUBRIQUES		Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	743 350	743 350
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		74 335	74 335
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			846 018
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		5 681 722	5 885 105
	TOTAL situation nette :	6 499 407	7 548 808
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
	CAPITAUX PROPRES	6 499 407	7 548 808
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		161 636	193 306
Provisions pour charges		408 406	426 855
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	570 042	620 161
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			24 881
	TOTAL dettes financières :		24 881
AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS		231 550	8 240
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 870 815	1 737 934
Dettes fiscales et sociales		1 247 908	1 307 486
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		81 449	89 079
	TOTAL dettes diverses :	3 200 173	3 134 499
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
	DETTES	3 431 723	3 167 620
Ecart de conversion passif		8 740	5 683
	TOTAL GÉNÉRAL	10 509 911	11 342 272

RESULTAT 1/2

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	4 336 423	13 345 644	17 682 067	18 133 991
Production vendue de services	441 202	483 898	925 100	1 109 371
Chiffres d'affaires nets	4 777 625	13 829 542	18 607 167	19 243 362
Production stockée			420 513	99 368
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 330	15 299
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			118 241	147 199
Autres produits			75 457	38 369
		PRODUITS D'EXPLOITATION	19 222 708	19 543 597
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements		3 158 781	2 974 301	
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]		(83 663)	(206 019)	
Autres achats et charges externes		4 161 964	4 154 895	
		TOTAL charges externes :	7 237 082	6 923 176
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		272 892	284 542	
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements		2 062 525	2 185 297	
Charges sociales		959 284	1 006 211	
		TOTAL charges de personnel :	3 021 808	3 191 508
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations		92 186	95 290	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant		90 186	20 139	
Dotations aux provisions pour risques et charges		50 416	72 799	
		TOTAL dotations d'exploitation :	232 789	188 228
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		9 017	20 288	
		CHARGES D'EXPLOITATION	10 773 588	10 607 742
		RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 449 120	8 935 855

RESULTAT 2/2

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2020	Net (N-1) 30/06/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 449 120	8 935 855
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 441	6 702
Reprises sur provisions et transferts de charges	28 754	63 147
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	33 194	69 849
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	45 213	28 754
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	45 213	28 754
RÉSULTAT FINANCIER	(12 019)	41 095
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 437 101	8 976 950
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 446
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		3 446
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	102	1 162
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	102	1 162
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(102)	2 284
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	487 878	489 303
Impôts sur les bénéfices	2 267 400	2 604 826
TOTAL DES PRODUITS	19 255 902	19 616 892
TOTAL DES CHARGES	13 574 180	13 731 787
BÉNÉFICE OU PERTE	5 681 722	5 885 105

SOCIETE L.M.B.

Adresse : 36 avenue Marie et Pierre Curie 19360 MALEMORT SUR CORREZE

Exercice clos le 30/06/2020

II – ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

2.1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2016-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général applicable à la clôture de l'exercice.

2.1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement ou d'une dépréciation.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

2.1.3 Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).
- Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	5 à 7 ans
- installations techniques, matériel	5 à 7 ans
- outillage	5 à 7 ans
- matériel de transport	5 à 7 ans
- matériel de bureau	5 à 7 ans
- mobilier de bureau	5 à 7 ans
- matériel informatique	5 à 7 ans

Depuis le 1er avril 2005, la société applique de façon prospective le règlement 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et le règlement 2004-6 relatif à la définition des actifs. Une revue détaillée des actifs de la société au 1er avril 2005, notamment des valeurs d'usage des actifs, a montré que l'application de ces nouveaux règlements n'avait pas d'impact sur les comptes de la société.

2.1.4 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

2.1.5 Stocks

Les stocks de matières premières, matières consommables et marchandises sont évalués au coût standard unitaire.

Les encours et les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production, les coûts de sous-activité étant exclus.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

La méthode de dépréciation des stocks prend en compte 2 notions :

- le produit qui n'a pas été mouvementé pendant une période 24 mois est déprécié à 100 % de sa valeur.
- le produit mouvementé pendant les derniers 24 mois et qui représente un stock excédant 7 années de consommation moyenne est déprécié à 100 % pour la valeur excédant ces 7 années de consommation.

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.1.7 Provisions pour risques et charges

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

2.1.8 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires lié à la production

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des produits ou selon les conditions spécifiques prévues aux contrats lorsque la société a démontré, avant la livraison, que ces produits répondaient aux caractéristiques présentées aux clients. Une provision pour garantie est également constituée concomitamment à la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les biens et les prestations de services, en cours de fabrication ou de réalisation à la clôture de l'exercice dans le cadre de contrats à long terme, sont comptabilisés selon la méthode "à l'achèvement", qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat à l'achèvement de la prestation et lorsque les prestations effectuées ont été effectivement acceptées par le client.

Les facturations, effectuées conformément aux termes définis dans les contrats de fabrication de biens ou de prestation de services, sont ainsi comptabilisées en produits constatés d'avance dès lors que les biens ou les prestations de services ne sont pas achevés.

Une provision pour pertes à terminaison est constatée en provisions pour risques lorsque, le cas échéant, le prix de revient d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

Autres éléments du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens ou des services ou selon les conditions spécifiques prévues aux contrats.

Les facturations, effectuées conformément aux termes définis dans les contrats de livraison de biens ou de prestation de services, sont comptabilisées en produits constatés d'avance dès lors que les biens ou les prestations de services ne sont pas achevés à la clôture de l'exercice.

2.1.9 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont : pour partie comptabilisés en provision pour risques et charges ; pour partie externalisés (contrat LCL-PREDICA).

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

2.1.10 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Les gratifications au titre des médailles du travail sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont effectivement supportées.

2.1.11 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

2.1.12 Intégration fiscale

En date du 14 septembre 2018, les sociétés FANS International, FANCO, L.M.B., FANS Development et FANS Expansion, cette dernière en qualité de « mère », ont signé une convention d'intégration fiscale entrant en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018.

Les formalités correspondantes auprès du SIE de Brive ont été dûment effectuées.

2.1.13 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'événement postérieur à la clôture et susceptible d'affecter les comptes.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées : d'une part, de logiciels pour 175 K€ en valeur brute ; d'autre part, d'un fonds de commerce pour une valeur brute de 78 K€.

La dotation aux amortissements des logiciels s'élève à 21 K€ (vs 25 K€ au 30/06/2019) et correspond principalement à l'ERP mis en service en décembre 2015.

3.2

Immobilisations corporelles

Les acquisitions corporelles et immobilisées de l'exercice se sont élevées à 88 K€ (vs 90 K€ au 30/06/2019) dont 19 K€ au titre d'immobilisations en cours. La dotation aux amortissements s'élève à 71 K€ (vs 70 K€ au 30/06/2019).

La société a mis hors service pour 29 K€ d'immobilisations corporelles au 30/06/2020 (vs 0 K€ au 30/06/2019).

3.3

Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements d'une valeur brute au 30/06/2020 de 12 K€ (vs 12 K€ au 30/06/2019).

Tableaux

Immobilisations brutes

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	252 768			
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	252 768			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	4 505			
Installations techniques et outillage industriel	2 609 955		33 961	
Installations générales, agencements et divers	228 074			
Matériel de transport	1 259			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	113 635		34 722	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			19 313	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 957 427		87 996	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	1			
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	11 560			
TOTAL immobilisations financières :	11 561			
TOTAL GÉNÉRAL	3 221 757		87 996	
RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			252 768	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			252 768	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			4 505	
Install. techn., matériel et out. industriels	14 900		2 629 015	
Inst. générales, agencements et divers			228 074	
Matériel de transport			1 259	
Mat. de bureau, informatique et mobil.	14 187		134 170	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			19 313	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		29 087	3 016 336	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			1	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			11 560	
TOTAL immobilisations financières :			11 561	
TOTAL GÉNÉRAL		29 087	3 280 666	

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	143 922	20 779		164 701
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	143 922	20 779		164 701
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	2 839	451		3 290
Installations techn. et outillage industriel	2 303 142	63 724		2 366 866
Inst. générales, agencements et divers	227 260	202		227 461
Matériel de transport	1 259			1 259
Mat. de bureau, informatique et mobil.	103 411	7 031	14 187	96 255
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 637 911	71 407	14 187	2 695 131
TOTAL GÉNÉRAL	2 781 833	92 186	14 187	2 859 832

3.5 Stocks

(en K€)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks matières & appro	1.728	422	1.306
Stocks en-cours	708	0	708
Stocks produits finis	1.184	184	1.000
Total	3.620	606	3.014

La provision pour dépréciation des stocks est de 606 K€ au 30/06/2020 vs 515 K€ au 30/06/2019.

3.6 Crédances clients et comptes rattachés

Le montant des créances douteuses ou litigeuses est de 0 € TTC au 30/06/2020 (vs 0 K€ au 30/06/2019).

3.7 Echéance des créances

L'ensemble des créances d'un total de 2.923 K€ (vs 5.499 K€ au 30/06/2019) est à moins d'un an, et aucune créance n'est à plus d'un an (vs 695 K€ au 30/06/2019 compte courant remboursé dans l'intervalle). Les créances à moins d'un an s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice :

	K€
Crédances clients et comptes rattachés	2.207
Autres immobilisations financières	12
Autres créances	704
Crédances à moins d'un an au 30 juin 2020	2.923

3.8 Charges constatées d'avance

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Achats & outillages de production	48.5	49.4
Maintenance installations & locaux	0	0
Maintenance matériel de production	1.5	2.1
Assistance logiciels & informatique	10.7	10.3
Assurances	1.5	1,4
CE ANCV 6 mois	3.3	3.2
Publicité		1,1
Médecine du travail	3.7	3,1
Divers autres	4.8	2.8
Total charges constatées d'avance	74.0	73.4

3.9 Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Emprunts & dettes / établi. de crédit	0	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	598	436
Dettes fiscales & sociales	1 047	1 122
Avoir à établir	81	89
Autres dettes		0
Total charges à payer	1 726	1 647

Produits à recevoir

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Créances clients et comptes rattachés	58	22
Autres créances	0	0
Total Produits à recevoir	22	22

3.10 Capital social

Le capital social s'élève à 743 350 € et se compose de 74 335 actions au nominal de 10 € chacune, dont 74.334 actions détenues par la société FANS Development depuis mai 2012 et 1 action détenue depuis mars 2018 par la société FANS International.

3.11 Capitaux propres K€

Capitaux propres au 30 juin 2019	7 549
Dividendes distribués	(-) 6 731
Bénéfice de l'exercice	5 681

Capitaux propres au 30 juin 2020	6 499
---	--------------

3.12 Provisions inscrites au bilan

Pour des raisons pratiques, les mouvements sur certaines provisions ne peuvent être aisément analysés. C'est notamment le cas des provisions statistiques.

La provision pour gratification au titre des médailles du travail s'élève à 75.2 K€ au 30 juin 2020.

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	66 778 97 774 28 754 426 855	18 649 45 213 50 416	66 778 28 754 68 865	18 649 97 774 45 213 408 406
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	620 161	114 278	164 397	570 042

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	515 107	90 186		605 293
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	515 107	90 186	164 397	605 293

TOTAL GÉNÉRAL	1 135 268	204 464	164 397	1 175 335
---------------	-----------	---------	---------	-----------

3.13 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an.

Au 30 juin 2020 le montant des dettes représentées par des effets s'élève à 0 K€.

Le montant des dettes fournisseurs s'élève à 1 871 K€ au 30/06/2020 (vs 1 738 K€ au 30/06/2019) dont 598 K€ au titre des factures non parvenues. Les dettes fournisseurs correspondant aux factures reçues, d'un total de 1 273 K€ sont pour 277 K€ à moins de 30 jours.

Parmi les factures non parvenues comptent pour 20.400 € TTC d'honoraires de commissariat aux comptes, au titre des comptes arrêtés au 30/06/2020.

3.14 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées au 30/06/2020 sont les suivants :

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Clients & comptes rattachés	783	1 307
Fournisseurs : avoir à recevoir	0	0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(-) 183	(-) 26
Clients : avances reçues	23	0
Clients : avoir à établir	(-) 81	(-) 89
Comptes courants & intérêts courus	497	672
Créances / (dettes) nettes	1 039	1 864

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2019/2020	2018/2019	% de (N)/(N-1)
France	4 777	5 191	(-) 8,0%
Etranger	13 830	13 252	(+) 4,4%
Total	18 607	19 243	(-) 3,3%

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées au 30/06/2020

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Ventes	7 429	4 815
Achats	0	0
Autres achats et charges externes	649	643
Autres charges	0	0
Produits financiers	3	2
Charges financières	0	0
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Escomptes obtenus	0	0
Escomptes accordés	0	0
Intérêts (charges)	0	0
Intérêts (produits)	4	7
Résultat de change	0	0
Autres produits / (charges) financiers	(-) 16	34
Produit net (charge)	(-) 12	(+) 41

4.4 Résultat exceptionnel

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
Quote-part de subventions d'investissement virées au cpté de résultat	0	0
Plus-values / (moins-values) sur cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Plus-values / (moins-values) sur cessions d'immobilisations corporelles	0	0
Plus-values / (moins-values) sur cessions d'immobilisations financières	0	0
Variation des provisions réglementées	0	0
Coût net sur litige	0	0
Autres	0	2
Produit net (charge)	0	2

4.5 Impôt sur les Sociétés

(en K€)	30 juin 2020	30 juin 2019
IS / résultat d'exploitation	2.524	2.863
IS / résultat financier	(-) 3	2
IS / résultat exceptionnel	0	0
Total IS avant crédits d'impôt	2.521	2.865
Crédit Impôt : Recherche	(-) 254	(-) 260
Total IS Net	2.267	2.605

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Faits marquants survenus au cours de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un des événements majeurs de la période. Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, la société constate que cette crise n'a pas eu d'impact significatif sur ses comptes au 30 juin 2020.

5.2 Engagements financiers

Retraite

Les engagements liés aux indemnités de départ en retraite s'élèvent à 565 K€ au 30 juin 2020 dont 318 K€ figurent au bilan en provisions pour risques et charges et 247 K€ font l'objet d'un contrat externalisé (LCL-PREDICA).

5.3 Effectifs moyens

• Cadres	13
• Agents de maîtrise et techniciens	6
• Employés	11
• Ouvriers	30
<hr/>	
Total	60

5.4 Droit Individuel à la Formation

Suite à la réforme de la formation professionnelle, le Droit Individuel à la Formation (DIF) a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) depuis le 01/01/2015.

L'information aux salariés a été formalisée avec communication individuelle contre émargement en date du 29/01/2015.

"LMB"
Société par actions simplifiée au capital de 743.350 €
Siège social : Malemort Sur Corrèze (19360) - 36, avenue Marie & Pierre Curie
388 595 845 RCS Brive

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre à 13 heures 30, les associés de la société LMB se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle au siège social de la Société sur convocation du Président.

Conformément aux stipulations de l'article 20 des statuts, chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Bernard Thomas préside la séance.

La société ACA NEXIA, représentée par Monsieur Olivier Lelong, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que l'ensemble des associés de la Société sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des lettres de convocation des associés et du Commissaire aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Les rapports du Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Présentation du rapport de gestion du Président ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Quitus au Président ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code du commerce ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Monsieur le Président précise également qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part d'associés.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de son rapport de gestion.

Puis il fait donner lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des associés.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 juin 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels clos le 30 juin 2020, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 5.681.721,80 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des charges non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, à hauteur de 6.117 €, ainsi que le montant de l'impôt sur les sociétés s'y rapportant s'élevant à la somme de 2.039 € et donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 5.681.721,80 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 5.681.721,80 €

TOTAL DE 5.681.721,80 €

Affectation

- A titre de dividende, la somme de 5.681.721,80 €
Soit environ 76,434 € pour chacune des 74.335 actions composant le capital social

TOTAL DE 5.681.721,80 €

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018/2019	6.731.123,95 €		
2017/2018	4.500.000 €		
2016/2017	2.000.000 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention réglementée n'a été contractée par la Société au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

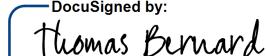
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* * *

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance.

Président de séance
Monsieur Bernard Thomas

Signature :

DocuSigned by:

65398C44AF1D403...

"LMB"
Société par actions simplifiée au capital de 743.350 €
Siège social : Malemort Sur Corrèze (19360) - 36, avenue Marie & Pierre Curie
388 595 845 RCS Brive

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 21 DECEMBRE 2020

AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à 5.681.721,80 €, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice..... 5.681.721,80 €

TOTAL DE 5.681.721,80 €

Affectation

- A titre de dividende, la somme de 5.681.721,80 €

Soit environ 76,434 € pour chacune des 74.335 actions composant le capital social

TOTAL DE 5.681.721,80 €

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018/2019	6.731.123,95 €		
2017/2018	4.500.000 €		
2016/2017	2.000.000 €		

DocuSigned by:
Thomas Bernard
65398C44AF1D403...